

**Comité Social d'Administration Local
de la DINR
du 2 juillet 2025**

Madame la Présidente,

Le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis (CDAS93) nous a communiqué le rapport d'activité 2024 des consultations psychologiques menées pour la délégation de l'action sociale par Mme Sylvie HOUITTE.

Ce rapport met l'accent sur les principales difficultés rencontrées par les agents ayant sollicité des consultations psychologiques, nous y trouvons principalement :

- Des vécus dépressifs liés à des situations professionnelles difficiles.
- Des situations de harcèlement moral sur le lieu de travail.
- Des plaintes et de la souffrance liées à des pressions dues à des problèmes systémiques dans l'organisation des services tels que report du travail des absents sur d'autres agents, problématiques liées à la baisse des effectifs.
- Des situations paradoxales entre le travail demandé et les moyens dont disposent les agents pour le réaliser.
- Des déceptions que certains agents éprouvent entre l'investissement qu'ils ont mis dans leur travail et la reconnaissance qu'ils obtiennent.
- Des problèmes familiaux et des difficultés matérielles en raison de l'éloignement dû aux affectations entraînant des séparations avec les familles. Cette problématique est particulièrement récurrente.

Solidaires Finances Publiques se félicite de la satisfaction affichée par les agents dans les enquêtes menées par l'Administration au travers notamment des remontées de l'observatoire interne mais s'inquiète de la distance que nous constatons avec les conclusions des acteurs de préventions.

Des points de recoupement peuvent cependant se retrouver dans les remontées du TBVS :

- Alors qu'aucunes fiches de prévention n'étaient remontées jusqu'à présent, on en compte 6 en 2024.
- L'indicateur n°1 de taux de couverture des emplois poursuit sa chute, affectant particulièrement certains services tels que l'AFNR dont le renfort prochain de 10 stagiaires ne suffira pas à combler entièrement les vacances d'emplois. Solidaires Finances Publiques se félicite que la DINR ait conscience que le différentiel de primes avec les autres Directions soit un handicap mais regrette que la DG n'en tire pas les conséquences qui s'imposent.
- Bien que l'indicateur n°2 concernant le nombre de périodes de congés maladie de courte durée s'améliore par rapport à 2023, il reste encore trop important puisque plus de 2 fois supérieur à celui de la DGFIP et très dégradé au SIPNR.
- L'indicateur n°3 concernant le nombre de jours de congés mis en CET se dégrade de nouveau. Solidaires Finances Publiques considère que cette hausse s'explique non pas par le télétravail mais du fait que les agents sont trop souvent empêchés de poser leurs congés par des procédures contraignantes et inadaptées non conformes à la réglementation prévue par l'Instruction Générale Harmonisée.

- L'indicateur n°4 concernant le nombre des écrêtements augmente. Solidaires Finances Publiques invite la DINR à poursuivre ses efforts pour contenir la dégradation de cet indicateur. Les écrêtements répétés de plus d'une heure doivent conduire à vérifier que les agents concernés ne sont pas en difficulté par rapport au volume de travail qui leur est attribué et les services connaissant un trop grand nombre d'agents régulièrement écrêtés de plus d'une heure doivent attirer l'attention de la DINR. Solidaires Finances Publiques considère qu'il ne suffit pas d'identifier et de recevoir les agents lourdement écrêtés. Il convient de décharger ces agents d'une partie de leurs missions si le volume des tâches est trop important, de les former en cas d'insuffisance et d'affecter des effectifs supplémentaires si ces derniers sont insuffisants pour réaliser les missions confiées au service.

- L'indicateur n°7 concernant le taux de rotation des agents augmente encore fortement. La tendance des agents à partir dès qu'ils en ont la possibilité doit interroger, notamment au PNSR et à l'AFNR où les départs ne peuvent s'expliquer ni par le taux élevé de contractualisation, ni par les seules réussites au concours.

Solidaires Finances Publiques félicite la DINR pour les actions mises en œuvre et se montre favorable à la poursuite de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, à la réunion semestrielle des encadrants et à l'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ne nous semblent cependant pas suffisantes pour répondre aux problématiques soulevées par les remontées du TBVS éclairées par le rapport d'activité 2024 des consultations psychologiques menées pour la délégation de l'action sociale.

Solidaires Finances Publiques invite la DINR à :

- Poursuivre ses demandes auprès de la DG pour obtenir les primes qui reviennent légitimement aux agents de la DINR.

- Continuer à demander l'affectation d'agents en nombre suffisant pour combler les vacances d'emploi.

- Rappeler à l'encadrement qu'en matière de congés, l'Instruction Générale Harmonisée dispose que les agents posent leurs demandes de congés dans Sihus et qu'une réponse doit leur être donnée dans un délai raisonnable qui ne peut, selon Solidaires Finances Publiques, excéder 5 jours ouvrés.

- Alléger les tâches des agents régulièrement écrêtés de plus d'une heure par mois ou leur offrir une formation complémentaire si cela s'avère nécessaire.

- Organiser un espace de discussion et de dialogue au sein des services dont les indicateurs montrent une situation dégradée au niveau des écrêtements, des jours mis en CET et du taux de rotation. Solidaires Finances Publiques estime notamment souhaitable que l'AFNR bénéficie de ce dispositif avant la fin de l'année.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques portera une attention particulière aux indicateurs du TBVS de l'an prochain concernant le SIPNR pour mesurer l'impact de la réorganisation en cours.

Enfin, Solidaires Finances Publiques félicite la DINR pour le regroupement tant attendu de l'équipe dédiée au contentieux de série des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.